

COMMUNE DE LANDAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES : Véronique FERMAUT, Eric DANSETTE, Marcel LORTHIOIR, Tiphanie DEPINOY, Christophe MONDOU, Bernard DUCHATEAU qui avaient respectivement donné procuration à Monique HUBAUT, Myriam ZAMPIERI, Patrick DELCROIX, Dorothée MOLLET, Jean-Paul FRANCKE et Jean-Louis DAUCHY.

Le Maire propose le secrétariat de séance à Dorothée MOLLET qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Mai 2017 est signé sans observation.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELCTIONS SENATORIALES.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017, les Conseils Municipaux ont été convoqués ce 30 juin 2017 pour procéder à l'élection des représentants et des suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2017.

Pour la commune de Landas, 5 délégués et 3 suppléants doivent être élus.

Les opérations de vote, suivies du dépouillement, ont été consignées dans un procès-verbal qui a été transmis par mail en Préfecture du Nord et déposé en Sous-préfecture de Douai ainsi que dans les services de la mairie de Landas.

Les délégués sont : Jean-Paul FRANCKE, Monique HUBAUT, Daniel CLIQUET, Jean-Louis DAUCHY et Véronique FERMAUT.

Les Suppléants sont : Patrick DELCROIX, Christelle DESCAMPS et Dominique LECOEVRE.

056/17 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017.

Afin de pouvoir actualiser les sommes perçues au titre de dotations de l'Etat, sommes non connues au moment du vote du Budget Primitif, et de réaliser différents achats ou travaux non prévus au BP 2017 il y a lieu de prévoir les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		RECETTES	
011-61558: Entretien biens Mobilier	2 000,00 €	74-7411: DGF Dotation Forfaitaire	2 833,00 €
011-6168: Autres Assurances	500,00 €	74-74121: Dotation Solidarité Rurale	29 433,00 €
67-678: Autres Charges exceptionnelles	- 10 105,62 €	74-74127: Dotation Nationale de Pérég.	9 158,00 €
		73-73223: F.P.I.C.	3 984,00 €
		77-773: Mandats annulés sur Ex clos	1 002,00 €
		77-7788: Produits exceptionnels	326,38 €
023: Virement à la section d'Investissement	57 342,00 €	042-722: Travaux en régie	3 000,00 €
	49 736,38 €		49 736,38 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		RECETTES	
17-2188: Matériel Salle Polyvalente	1 100,00 €		
10009-21316: Aménagement Cimetière	1 780,00 €	021: Virement de la section d'exploit	57 342,00 €
13-2313: Travaux Eglise	46 162,00 €		
37-2313: Travaux Médiathèque	8 300,00 €		
	57 342,00 €		57 342,00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise l'ouverture des crédits ci-dessus au budget 2017 de la commune.

057/17 : REMUNERATION DEFINITIVE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet d'architectes « B + B »

Le Cahier des charges, dans sa partie administrative, prévoit que la rémunération est prévue en fonction d'un taux appliqué sur un coût prévisionnel des travaux de construction le taux proposé est de 11,80%

Ce même CCAP prévoit que la rémunération de la Maitrise d'œuvre est conclue à titre provisoire et que cette rémunération devient définitive à la phase APD : lorsque que cette phase est validée avec le coût de construction du projet

Suite aux différentes réunions, aux modifications et ajouts apportés au projet à notre demande, nous arrivons au stade APD, au prix de construction de : 981.712,16€ validé en réunion du 11/05/2017 (Travaux de Construction : 981.712,16€ + Honoraires : 135.600,00€ + Etudes : 10.125,00€ + Aménagement Intérieur : 126.519,00€ soit un total de : 1.253.956.16€).

Les honoraires, basés au stade estimation sur un montant de construction de 815.000€ ($815.000€ \times 11,80\% = 96.170€$) sont donc désormais calculé sur un montant de travaux de Construction phase APD de 981.712€ donc : $981.712,16 \times 11,80\% = 115.842,03€$

Il y a également lieu de valider les missions proposées par B+B pour
Mission O.P.C (Organisation, Pilotage, Coordination) : pour 9.360€HT
Mission SSI (Sécurité, Secours et Incendie) : pour 1.500€HT
Mission « Mobilier » : pour 4.000€HT

Ouï cet exposé, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal accepte la rémunération définitive de la Maitrise d'œuvre à hauteur de 11,80% d'un montant de travaux de 981 712,16€ ainsi que l'attribution des missions, OPC pour 9 360€, SSI pour 1 500€ et Mobilier pour 4 000€.

058/17 : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE PRES DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour gérer au mieux le flux de véhicules circulant depuis ou vers l'Ecole Privée, le 8^{ème} Jour, la salle Polyvalente et le Clos Amaury, il y a lieu d'aménager un giratoire franchissable (légèrement bombé) et d'apposer la signalisation verticale et horizontale appropriée

Pour cela une maîtrise d'œuvre est nécessaire et il semble opportun, afin de gérer au mieux l'articulation de ces travaux avec ceux des voiries du clos Amaury, de prendre les services du cabinet TESSON qui travaille sur ce projet.

La proposition de mission remise par le cabinet TESSON est chiffrée à 4.500€HT soit environ 9% de l'estimation des travaux.

Il est proposé d'autoriser la signature de cette convention d'honoraires.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la contractualisation cette mission avec le cabinet TESSON.

059/17 : ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2017/2018.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à la parution du décret N° 2017-1108 du 27/06/2017, des adaptations aux rythmes scolaires et à l'organisation des Temps d'activités périscolaires sont possibles :

- ⇒ soit pour la rentrée 2018 en gardant l'organisation actuelle en 2017/2018,
- ⇒ soit un retour aux 4 jours par expérimentation et dérogation dès 2017/2018 après décision des autorités académiques.

Si les différentes enquêtes menées auprès des parents d'élèves montrent une satisfaction sur l'organisation des T.A.P. par la commune de Landas, elles ne permettent pas dégager une orientation précise.

De ce fait, il est proposé de maintenir l'organisation actuelle des T.A.P. et rythmes scolaires, conforme à celle adoptée le 26 juin en Conseil d'Ecole, pour la rentrée 2017/2018.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et se prononce pour le maintien de l'organisation actuelle des T.A.P. et rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018.

Suite à cette décision, M. Jean-Louis DAUCHY demande la possibilité de consulter un bilan financier et pédagogique des T.A.P.

060/17 : CONTRAT D'ENTRETIEN DU PARC D'ADOUCCISSEURS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains bâtiments de la commune sont équipés d'adouccisseurs afin d'éviter les problèmes et pannes dus au calcaire.

Les 5 adouccisseurs installés nécessitent une maintenance annuelle et M. le Maire présente le contrat proposé par la société « DL ADOUCISSEURS » pour la période du 19/04/2017 au 19/04/2018 pour un montant 700,00€HT.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance des adouccisseurs.

061/17 : CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE JEAN MACE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que La société LYS RESTAURATION, assure la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire de l'école publique Jean Macé depuis 3 ans avec un contrat qui arrive à échéance cette année.

Il y a donc lieu de le renouveler pour la rentrée 2017/2018 et 3 entreprises ont été consultées dans ce cadre :

- LYS-RESTAURATION à Lys les Lannoy,
- SOBRIE-RESTAURATION à TOURCOING
- DUPONT-RESTAURATION 0 LIBERCOURT

Une seule entreprise nous a remis une offre :

- LYS RESTAURATION : Prix du repas : 2,25€TTC (Au lieu de 2,32€TTC actuellement)
le prix des autres prestations facultatives restant identiques (Fromage pour adulte : 0.51€, Pique-Nique : 0.61€ et viande doublée pour adulte : 0.61€)

Il est donc proposé de retenir la proposition remise par la Société LYS RESTAURATION aux conditions reprises ci-dessus

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de fourniture et livraison des repas pour le restaurant scolaire de l'école publique Jean Macé aux conditions reprises ci-dessus.

062/17 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXTENSION DU COLOMBARIUM.

Monsieur le Maire expose que le Columbarium installé au cimetière par la société SLOSSE est complet.

Afin de pouvoir satisfaire les demandes futures, il y a lieu de prévoir une extension. Dans ce but, 3 entreprises ont été consultées et ont remis les prix suivants :

- TERANOR (Bouvignies) : 10.116€TTC
- Marbrerie du BRUN PAIN (Tourcoing) : 11.250€TTC
- SLOSSE : 8.480€TTC

Il est proposé de retenir la proposition des Ets SLOSSE

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document avec l'entreprise SLOSSE afin de réaliser l'extension du columbarium aux conditions reprises ci-dessus.

063/17 : ADMISSION EN NON VALEUR D'UN TITRE DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL.

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 04 Mai dernier, les services de la Trésorerie d'Orchies nous demandent de bien vouloir admettre en non-valeur un titre de 2015, d'un montant de 201€, concernant la location de la salle du Foyer Rural

Cette décision engendre l'émission d'un mandat de 201€ au compte 6541.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'admission en non-valeur de ce titre.

064/17 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 29 mars 2014 créant 5 postes d'adjoints,

Vu l'élection du 29 mars 2014 de :

- Jean-Paul FRANCKE, Maire
- Monique HUBAUT, Daniel CLIQUET, Véronique FERMAUT, Patrick DELCROIX et Christelle DESCAMPS aux postes d'adjoints

Vu la loi 92-108 du 03.02.1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu les articles L2123-23-1 et 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération du 07/04/2014 fixant les indemnités du maire et des Adjointes en fonction de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique (indice brut terminal valable à cette date),

Considérant que cet indice est appelé à évoluer et qu'il convient donc de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes en fonction d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique sans préciser la valeur de ce dernier,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et par un vote unanime à main levées, fixe, à compter du 01/01/2017 et conformément aux barèmes prévus, les indemnités de fonction allouées aux Maire et Adjointes comme suit :

* Commune de 1000 à 3499 habitants :

- le maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- les adjoints : 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES

Il s'agit d'arrêtés pris depuis le 11/05/2017 repris ci-dessous :

DATE	N° ARRETE	OBJET
02/06/2017	CI/2017/006	Arrêté accordant une concession nouvelle pour une cav'urne – emplacement 1-D-C-6 - à Mme Danièle DABROWSKA (pour sa famille)

QUESTIONS DIVERSES

INSTALLATION D'UN GENERATEUR DANS LE CLOCHER :

GRDF nous a fait la demande, dans le cadre du développement des compteurs gaz communiquant, pour pouvoir installer un générateur dans le clocher de l'Eglise avec une antenne déportée à l'extérieur. Le générateur prend la forme d'un petit coffret de 40cmx30cmx20cm et l'antenne, discrète, fait moins d'1m50 de haut.

Différentes questions se posant à ce sujet, il est souhaité qu'un représentant de GRDF puisse venir détailler ce projet lors de la prochaine réunion de Conseil afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

INFORMATIONS DIVERSES :

- A partir du 1^{er} Novembre 2017 les déclarations de PACS se feront en Mairie.
- Du 18 janvier au 17 Février 2018 aura lieu le recensement de la population de la commune, Patrick DELCROIX est le coordonnateur et 4 personnes seront à recruter pour réaliser ce recensement qui pourra se faire sur internet.
- Présentation du projet de territoire de la CCPC LE Jeudi 06/07/2017 à la salle des Sports d'Aix, concernant ce sujet il est rappelé que, concernant les relations entre ORCHIES-BEUVRY et la CCPC, la commune de Landas n'a jamais envisagé de quitter cette communauté de communes.
- L'inauguration du « Clos Amaury » le 29/06/2017 a bénéficié d'une grosse fréquentation.
- Le 05/07/2017 aura lieu, sur la Place Roger Salengro, des projections du « Cinéma Voyageur » (Séance enfants à 16h30 Séances Adultes et tout publics à partir de 20h00).
- Assainissement Non Collectif : Une réunion avec NOREADE et les riverains de ces zones est programmée le 04/07/2017 à 19h00.
- Gros succès de la fête du Village : 467 repas servis.
- Fête de la musique : Très réussie (Karaoké jusque 02h00).
- Le Téléthon est en baisse au niveau National et dans toutes les villes, ce n'est pas une spécificité du secteur Beuvry-Saméon-Landas.
- M. le Sous-préfet est venu dans la commune de Landas le 29/06/2017 : il a fait le tour de tous les projets et il va appuyer notre dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour la Médiathèque.

- Eglise : les travaux vont se poursuivre pendant l'été et la tranche conditionnelle va démarrer mi-septembre : l'accès vers le cimetière sera compliqué.
- Ecole Jean Macé : Les travaux de remplacement des fenêtres devraient démarrer assez rapidement. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Damien DESCAMPS.
- M, le Maire remercie M. François DUPIRE pour sa participation à la commission travaux mais regrette que « l'opposition » ait refusé de participer aux autres commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30
